



CSS Maurienne du 15 novembre 2016

Pollution atmosphérique
usine ARKEMA - LA CHAMBRE



La problématique



- Une usine ARKEMA (trop) proche des habitations des communes de La CHAMBRE, de SAINT-AVRE et de SAINT ETIENNE DE CUINES
- Des risques d'incendie, de nuage toxique ou d'explosion avérés et 10 communes concernées
- Des **rejets dans l'atmosphère de composés chimiques nauséabonds trop fréquents** et ce, en sus des incidents réguliers de production :
 - Dysfonctionnement catalyseur utilisé pour la fabrication de la DMEA et rejet de TMA dans l'atmosphère
 - Incident sur échangeur générant une fuite de IPA
 - ...
- **Question : Vétusté des installations et/ou erreur de manipulation de composés chimiques à risque ?**

Incident le
2 novembre
2016

Une répétition des rejets atmosphériques trop fréquente pour ne pas dire quotidienne



- Exemple de fréquence des rejets :
 - Période encore estivale et de canicule
 - Recherche de fraîcheur matinale mais obligation de fermer routes les fenêtres

En résumé : « VIVRE grâce aux emplois et MOURIR à cause de la pollution à LA CHAMBRE »

19/08/2016	Matin (8 h 55)
24/08/2016	Matin (9 h 00)
25/08/2016	Matin (9 h 00)
26/08/2016	Matin (9 h 00)
30/08/2016	Matin (8 h 55)
01/09/2016	Milieu de matinée (9 h 50)
03/09/2016	Matin (9 h 00)

- **Question : Incidents d'exploitation , exploitation normale mais inappropriée, vétusté des installation (filtres absents ou inopérants, procédures de confinement non respectée, erreur de manipulation de composés chimiques à risque, ...) ?**

Une nocivité certaines des produits manipulés et transformés par ARKEMA



- Les produits de base :
 - **Acétone**, **SMR** (fabrication d'hydrogène), **Ethanol** (peut présenter un risque cancérigène), **Isopropanol** (à forte dose produit létal)
 - **DMA** (diméthylamine) : gaz inflammable incolore, liquéfié à l'odeur d'ammoniac et de poisson
- Un cycle de fabrication orienté sur la production de diméthylamine, d'ammoniac, d'amines et de solvants :
 - **Diméthylamine** produit irritant et corrosif pour la peau, les yeux, les voies respiratoires, d'ammoniac, **peut provoquer des dommages hépatiques et pulmonaires.**
 - Principales amines :
 - **Méthylamine** (amine à l'odeur d'ammoniac et de poisson), **Ethylamine**, **Aniline** (amine aromatique la plus importante) : **molécule toxique pour l'homme et l'environnement**

Zoom sur la nocivité de la DEHA



- **Présente un danger potentiel pour la santé humaine en raison de sa classification** par des organisations internationales, comme **substance cancérigène** en fonction d'un potentiel élevé d'exposition
- **Le gouvernement du Canada a conclu notamment que le DEHA peut être dangereux pour la santé humaine**
Les Canadiens qui manipulent du DEHA en milieu de travail doivent consulter leur représentant en matière de santé et de sécurité au travail pour connaître les pratiques de manipulation sécuritaires

En conclusion : Toutes les interrogations résident dans les répercussions de ces produits chimiques nocifs et volatils sur l'organisme humain et plus généralement sur la faune et la flore environnante

CSS de Maurienne



- **Quels sujets peuvent être abordés dans une CSS ?**
« il s'agit des sujets qui visent à prévenir **les dangers** ou les inconvénients que peuvent présenter les installations classées »
- **Proposition : il convient de s'attacher, non pas à prévenir, mais à résoudre les inconvénients (rejets atmosphériques nauséabonds et fréquents) que peuvent présenter les installations classées de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité et la salubrité publique, ...**
- **Une problématique déjà abordée par Vivre et Agir en Maurienne (Madame COLLOMBET) en octobre 2013 et des rejets toujours aussi intempestifs**

Remarque : il est étonnant de ne trouver dans le « collège Riverains » aucun représentant des communes de LA CHAMBRE et de SAINT-AVRE

Vivre et Agir en Maurienne

Des exemples à suivre pour la CSS de Maurienne



- Dans la Loire, les représentants de la FRAPMA, membres de le CSS de Sita Borde Matin, ont abordé les questions liées à l'eau et aux nuisances olfactives.
- Ils ont demandés à l'entreprise qu'une analyse de la qualité d'un affluent de l'Ondaine soit réalisée et ont alertés sur le risque de banalisation des odeurs.
- **Nous sommes dans ce cas de figure :**
 - Pour les habitants de LA CHAMBRE et des autres communes, les nuisances olfactives sont trop fréquentes et présentent un préjudice indéniable sur la qualité de vie et l'environnement
 - De plus, affirmer une non-nocivité des rejets atmosphériques est pour le moins surprenant (Monsieur CLOUSIER - octobre 2013). Quels composés chimiques rejetés ? Aniline, ... ?

Suites à donner



La nocivité potentielle des produits utilisés ou fabriqués par ARKEMA conduisent à deux nature de requêtes concernant les risques chroniques :

- Pour ARKEMA :
Mette en œuvre urgemment des procédures d'exploitation plus efficaces pour limiter les rejets atmosphériques et leur fréquence
- Pour les décideurs et ARKEMA :
Une écoute active des doléances des riverains

- **Avoir connaissance des taux annuels de rejets polluants et de leur nature**, souhait déjà exprimé à la réunion du CLIC de Maurienne le 30 novembre 2010
- **Faire réaliser une tierce expertise** comme prévu à l'article 4 de l'arrêté de création de CSS du 26 août 2013

Merci pour votre attention

Vivre et  Agir en Maurienne

Article Dauphiné Libéré du 3 novembre 2016

LA CHAMBRE

Arkema : l'incident de mardi soir expliqué

Arkema a livré les explications relatives à l'incident de mardi soir (*Le Dauphiné Libéré* du mercredi 2 novembre). « Suite au dysfonctionnement d'une installation de distillation », détaille le communiqué de l'entreprise, « un mélange solvants-eau s'est écoulé dans le réseau d'égout usine. L'égout a été immédiatement détourné vers le bassin de confinement ».

L'incident a été maîtrisé par des équipes de sécurité internes, les sapeurs-pompiers intervenant en renfort. Néanmoins, il y a eu un dégagement d'odeurs, qui a incommodé neuf personnes extérieures au site. Elles ont été prises en charge par les pompiers. Les produits rejetés étaient issus de la fabrica-

tion de diacétone alcool, à base d'acétone. Il existe une échelle d'incidents à propos des "matières dangereuses relâchées", élaborée par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, avec des degrés allant de 1 à 6. Cet incident est évalué au niveau 1.

Selon Arkema, « les autorités compétentes ont été informées et une enquête est en cours pour déterminer les circonstances exactes de l'incident ». La plus proche de ces autorités est le maire, et Gérard Durieux se trouvait d'ailleurs sur le site mardi soir. Arkema a communiqué immédiatement sur cet incident, dans le cadre d'un programme baptisé "Terrains d'entente".



Le "plan d'opération interne" (POI) a été déclenché mardi soir vers 19 heures à Arkema. Photo LeCLArchives/Fl